LE COEUR DU SERVICE TECHNIQUE

UNE ASSISTANCE TECHNIQUE PAR TÉLÉPHONE
À L'ÉCOUTE DES ARTISANS
AUX HEURES D'OUVERTURE DE VOTRE CAPEB.

VOUS POSEZ VOTRE QUESTION.

NOUS VOUS RÉPONDONS RAPIDEMENT ET
DANS UN DÉLAI MAXIMUM DE 48 H.

PAR TÉLÉPHONE OU PAR MAIL
SUIVANT VOTRE DEMANDE.

LE SERVICE
TECHNIQUE

APPELEZ-NOUS !
03 60 12 72 22

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
Somme

CAPEB
DE LA SOMME

CITE DES METIERS
80440 BOVES

capeb@capeb80.fr

LE SERVICE
TECHNIQUE

Plus forts. Ensemble.

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
Somme

POUR CHAQUE MÉTIER, DES INFORMATIONS, DES RENSEIGNEMENTS, DES CONSEILS PERSONNALISÉS DANS LES DOMAINES TECHNIQUES.

DTU
Documents Techniques Unifiés

PRÉSENTATION & APPLICATION DES RÈGLES DE L'ART, DES NORMES ET DTU

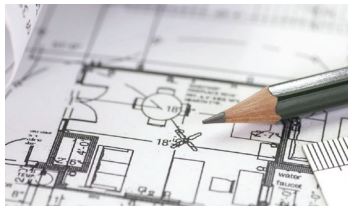

AIDE AU CHOIX DE SOLUTIONS TECHNIQUES

CONSEILS POUR LA MISE EN OEUVRE D'OUVRAGES SPÉCIFIQUES

APPUI TECHNIQUE LORS DES LITIGES

QUAND
NOUS POSER VOTRE QUESTION TECHNIQUE ?

AVANT
LE CHANTIER :

- AU STADE DU DEVIS.
- AU MOMENT DE LA PRÉPARATION DU CHANTIER.
- POUR CONSEILLER UN CLIENT AVEC DE SOLIDES ARGUMENTS.

PENDANT
LE CHANTIER :

- POUR UN TROU DE MÉMOIRE !
- POUR UNE RÉCEPTION DE SUPPORT OU UNE INTERFACE ENTRE LOTS.
- SUITE À UN CONFLIT AVEC LE MAÎTRE D'OEUVRE, L'ARCHITECTE OU LE MAÎTRE D'OUVRAGE... SUR LA FAÇON DE FAIRE.

APRÈS
LE CHANTIER :

- POUR DES RÉSERVES NON JUSTIFIÉES LORS D'UNE RÉCEPTION DE CHANTIER.
- AVEC UN CLIENT QUI REFUSE DE PAYER CAR IL A VU SUR UN FORUM DES «RÈGLES DE L'ART» DIFFÉRENTES.
- APRÈS L'IDENTIFICATION D'UNE PATHOLOGIE.
- SUITE À UNE EXPERTISE D'ASSURANCE OU JUDICIAIRE.

MAIS SURTOUT,
CHAQUE FOIS
QUE VOUS VOUS POSEZ UNE QUESTION